



KPMG AUDIT
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France



AUDIT ET CONSEIL UNION
17 bis Rue Joseph de Maistre
75876 Paris Cedex 18
France

AB Science S.A.

*Rapport des commissaires aux comptes sur les
modifications envisagées du contrat d'émission des
bons de souscriptions d'actions*

Assemblée générale du 29 juin 2018 - résolutions n°14 et n°15

AB Science S.A.

3, avenue George V - 75008 Paris

Ce rapport contient 3 pages



KPMG AUDIT
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France



AUDIT ET CONSEIL UNION
17 bis Rue Joseph de Maistre
75876 Paris Cedex 18
France

AB Science S.A.

Siège social : 3, avenue George V - 75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les modifications envisagées du contrat d'émission des bons de souscriptions d'actions

Assemblée générale du 29 juin 2018 - résolutions n°14 et n°15

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 228-92 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les modifications envisagées du contrat d'émission des bons de souscription d'actions, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

L'assemblée des actionnaires avait autorisé en date du 30 mars 2012 l'émission de 76 112 bons de souscription d'actions. Les principales caractéristiques de cette émission étaient les suivantes :

Nature et solde des titres émis	Date de l'assemblée générale (autorisation d'émission des titres)	Date du Conseil d'administration (émission et attribution des BSA)	Fin de la période d'exercice des titres	Solde d'actions pouvant être émises sur exercice des titres	Prix par action sur exercice des titres (en euros)
76.112 BSA	30/03/2012	30/08/2012	30/08/2022	76.112	12,50

Les commissaires aux comptes, à l'époque, KPMG et SEGESTE avaient présenté un rapport à cette assemblée d'actionnaires.

Il est désormais proposé à votre assemblée générale extraordinaire d'apporter des modifications aux contrats d'émission de bons de souscriptions d'actions.

Ces modifications visent à :

- Proroger le délai d'exercice des bons de souscriptions d'actions (résolution n°14) au 31/12/2027 et ;
- Modifier les modalités d'exercice des bons de souscription d'actions (résolution n°15) : l'exercice des bons de souscription d'actions était conditionné à la réalisation des objectifs de « chiffre d'affaires annuel net » réalisé par la société, cette notion étant désormais remplacée par celle de « ventes nettes, directes ou indirectes, du masitinib ».

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur les modifications envisagées du contrat d'émission des bons de souscription d'actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier les informations fournies dans le rapport du conseil d'administration sur les modifications envisagées du contrat d'émission des bons de souscription d'actions.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modifications envisagées du contrat d'émission des bons de souscription d'actions.

En application de la loi, nous vous signalons que le présent rapport n'a pu être mis à la disposition des actionnaires dans les délais prescrits par l'article R.225-89 du Code de commerce, le rapport du conseil d'administration nous ayant été communiqué tardivement.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 7 juin 2018

KPMG AUDIT
Département de KPMG S.A.



Laurent GENIN
Associé

Paris, le 7 juin 2018

AUDIT ET CONSEIL UNION



Jean-Marc FLEURY
Associé